

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1268

présenté par

M. Kamardine et M. Minot

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 58, insérer l'article suivant:****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} avril 2021, un rapport sur l'évolution des dépenses budgétaires des programmes 219 et 163 dédiés à Mayotte, notamment en ce qui concerne les objectifs 1 et 5 du programme 219 et des objectifs 1 et 4 du programme 163.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pratique du sport à Mayotte et l'accès d'une importante jeunesse aux activités sportives sont fortement limités par des structures faîtières et des équipements fortement sous-dimensionnés (20 fois moins d'infrastructures sportives par jeune de moins de 20 ans à Mayotte que la moyenne nationale). Il est proposé d'évaluer la réalité des efforts budgétaires en 2021, à Mayotte, pour réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, pour adapter la formation aux évolutions des métiers, pour promouvoir le sport pour le plus grand nombre et pour promouvoir les métiers du sport.